

Noisy-le-Grand, le vendredi 19 juin 2020

Le conseil d'administration du lycée Flora Tristan dénonce l'insuffisance des moyens horaires attribués à notre lycée pour l'année 2020-2021.

⇒ **Les autorités rectORAles ne doivent pas, cette année encore, nous répondre : vous avez fait des choix qui puisent dans vos moyens et vous empêchent de financer vos demandes. Pour cela, remettez-les en cause !**

Quels sont ces choix ?

1) Pour notre lycée de Seine-Saint-Denis, nous avons décidé de **sauvegarder nos options**. Ainsi, nos élèves peuvent choisir d'étudier le latin et le grec, ce qui permet aux collègues de notre secteur de continuer à proposer ces enseignements. Nos élèves peuvent aussi choisir de prendre le chinois en LV3, de prendre l'option cinéma (CAV), de s'inscrire à l'une de nos trois sections sportives. **Aucun financement direct ne nous est accordé pour les mettre en place**. Ce sont les moyens accordés à notre « autonomie » qui nous permettent de sauvegarder ces options qui font partie de l'identité de notre lycée depuis des décennies. Est-ce trop pour un lycée de banlieue ? Le ministère a-t-il pris la décision de supprimer toutes les options ?

2) La direction du lycée a décidé **d'appliquer la loi**, à savoir permettre à nos élèves de 1^{ère} générale de choisir les enseignements de spécialité de leur choix sans imposer de « triplettes ». Nos élèves de première peuvent donc choisir trois spécialités sans contrainte. Cela nous oblige à prévoir de très nombreuses combinaisons qui multiplient le nombre de groupes (de 18 à 21 en première et de 12 à 14 en terminale) pour **permettre cette liberté de choix**.

Or, nous devons financer ces groupes supplémentaires sur notre part d'autonomie. Doit-on imposer des choix à nos élèves pour diminuer le nombre de groupes ? Pour quels gains pédagogiques ? S'il faut recréer des filières, il faut nous dire clairement que cette liberté de choix est un leurre.

3) Nous mettons en place durant l'année des heures de soutien, de l'aide aux devoirs. Faut-il aussi les remettre en cause et pousser ceux qui en ont les moyens vers les offres du privé ?

Il faut que nos autorités amendent nos moyens pour financer nos demandes.

Mais quelles sont ces demandes ?

Nous souhaitons **créer davantage de petits groupes** et diminuer les heures en classe entière. C'est indispensable. Cela devrait nous permettre **d'améliorer le dialogue** avec nos élèves, de **mieux encadrer** les élèves en difficulté, de mieux **stimuler** ceux qui en ont moins, de permettre à nos élèves de faire des **manipulations en sciences** (ce qui est le ba.ba de l'enseignement en physique-chimie et SVT, en informatique), de pousser nos élèves à **s'exprimer à l'oral** (notamment en langues, en STMG) de proposer des **activités pédagogiques nouvelles**.

Cela nous est presque totalement impossible aujourd'hui.

La mise en place de la réforme du lycée nous pousse à faire un choix impossible :

Respecter l'esprit de cette réforme (la liberté de choix des élèves).

ou

Préserver la diversité de notre offre de formation.

Nous demandons un amendement de notre DHG pour la mise en place d'une structure qui nous permette de réaliser les programmes et encadrer correctement les élèves.

Les enseignants et les parents d'élèves porteront ces revendications lors de l'entrevue prévue au rectorat de l'Académie de Créteil le jeudi 2 juillet 2020.

Motion adoptée au CA du 19 juin 2020. 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS

Lien vers la pétition : https://www.change.org/p/rectorat-de-cr%C3%A9teil-des-moyens-pour-nos-lyc%C3%A9ens?recruiter=39261807&utm_source=share_petition&utm_medium=copylink&utm_campaign=share_petition&utm_term=Search%3ESAP%3EFR%3ENonBrand%3EBMM